



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 8 avril 2015 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Darquise Bélanger directrice adjointe.

Absente	Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Absent	M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1

Présence de deux citoyens.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 mars 2015
4. États financiers février 2015
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 Ministère du Développement durable (MDDELCC) subvention pour l'élimination de matières résiduelles
 - 6.2 MRC schéma d'aménagement approbation par résolution
 - 6.3 Maison Unimodulaire
 - 6.4 Collectionneur d'épinglettes de Municipalité
 - 6.5 Renouvellement adhésion au Groupe Recyclo-Nord 25\$
 - 6.6 Proclamer la semaine nationale de la santé mentale du 4 au 10 mai
 - 6.7 Rapport annuel 2014 de la SOPFIM
 - 6.8 Démission du technologue en génie civil de la MRC Guillaume Ratelle
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Affichage du poste de secrétaire-comptable et entrevue
 - 8.2 Nomination de la nouvelle directrice générale (date, assurance, etc.)
 - 8.3 Loisir et Sport cotisation 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016
 - 8.4 Formation sur les milieux humides et ligne des hautes eaux (50% Roquemaure)
 - 8.5 Programme d'aide entretien réseau routier (Gendron)
 - 8.6 Signature du contrat nivelage MTQ été 2015
 - 8.7 Dates pour collecte des encombrants la MRC suggère après le 7 juin
 - 8.8 Fête des voisins budget et commandite
 - 8.9 Rapport annuel d'activités 2014 en incendie
 - 8.10 Liaison justice 15 et 19 mai
9. Lots
 - 9.1 Demande d'achat d'un lot chemin Coin St-Pierre (2)
10. Chemins
 - 10.1 Règlement de déneigement
 - 10.2 Convocation aux résidents sur les chemins des Merles et Héron bleu
11. Divers
 - 11.1 Réunion avec Mme Chateauvert invitation aux municipalités voisines
12. Varia
13. Dates prochaines réunion

Séance du conseil 6 mai 2015 19h30
14. Période de questions
15. Fermeture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)
2015-04-081



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 11 mars 2015

DÉPOSÉ AU CONSEIL.

4. États financiers février 2015

Des revenus de 27 188.95\$ et des dépenses de 45 846.89\$ ont été enregistrés pour février 2015 pour un solde au livre au 28 février 2015 de 200 737.91\$.

5. Dépenses

2015-04-082

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE

le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1er mars au 31 mars 2015, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	3 430.86\$
la rémunération des élus :	1 550.33\$,
les dépenses faites par paiements préautorisés :	2 213.61\$,
les dépenses de février à payer en mars	42.384.25\$

le tout représentant un total de 49 579.05\$ la directrice générale/secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ.

6. Correspondances

6.1 Ministère du Développement durable (MDDELCC) subvention pour l'élimination de matières résiduelles

Lecture de la lettre au conseil pour information.

6.2 MRC schéma d'aménagement approbation par résolution

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est à réviser le schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE la MRC nous a transmis la proposition SADR-03 sur la délimitation urbaine, du périmètre d'urbanisation et des zones prioritaires d'aménagement ainsi que la délimitation de l'affectation de la villégiature;

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié les cartes illustrant la délimitation des affectations proposées par la MRC;

EN CONSÉQUENCE

2015-04-083

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' adopter la proposition SADR-03 sur la délimitation urbaine, du périmètre d'urbanisation et des zones prioritaires d'aménagement ainsi que la délimitation de l'affectation de la villégiature;

QUE le conseil a étudié les cartes illustrant la délimitation des affectations proposées par le schéma d'aménagement et de développement SADR-03 soit accepté tel que vue et discuté avec le conseil de la municipalité de Rapide-Danseur ;

QUE le schéma d'aménagement et de développement SADR-03 soumis par la MRC soit accepté;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

6.3 Maison Unimodulaire

À SUIVRE.

6.4 Collectionneur d'épinglettes de Municipalité

ATTENDU QU' un collectionneur a fait la demande d'acheter nos différentes épinglettes au coût de 3\$ chacune ainsi que les frais de poste;

ATTENDU QUE le collectionneur M. Arsenault fait des expositions à plusieurs endroits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de vendre au coût de 3\$ chacune ainsi que les frais de poste les différentes épinglettes de la municipalité;

ADOPTÉ.

6.5 Renouvellement adhésion au Groupe Recyclo-Nord 25\$

ATTENDU QUE le renouvellement de l'adhésion au Groupe Recyclo-Nord est à faire au coût de 25\$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le renouvellement de l'adhésion au Groupe Recyclo-Nord au coût de 25\$ soit autorisé;

ADOPTÉ.

6.6 Proclamer la semaine nationale de la santé mentale du 4 au 10 mai

ATTENDU QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement ;

ATTENDU QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

ATTENDU QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

ATTENDU QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <acsmlq.ca>;
- en organisant une « pause » collective;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

2015-04-084

2015-04-085



No de résolution
2015-04-086

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Rapide-Danseur et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale;

ADOPTÉ.

6.7 Rapport annuel 2014 de la SOPFEU

Déposé au conseil.

6.8 Démission du technologue en génie civil de la MRC M. Guillaume Ratelle

M. Guillaume Ratelle nous annonce qu'il quitte son poste de technologue en génie civil de la MRC Abitibi-Ouest en date du 2 avril 2015.

7. Période de questions

Demande de frais de déplacement à Barraute pour la cueillette des arbres.

8. Comptabilité & employés

8.1 Affichage du poste de secrétaire-comptable et entrevue

ATTENDU QUE la municipalité doit embaucher une secrétaire-comptable d'ici le mois de mai;

ATTENDU QUE que le poste a été affiché sur le site Emploi Québec et sur le site de la municipalité;

ATTENDU QUE des entrevues sont prévues pour les 15 et 16 avril prochain avec les candidats sélectionnés par le conseil et la direction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les entrevues pour l'embauche d'une secrétaire-comptable aient lieu les 15 et 16 avril prochain en présence des conseillers et la direction;

ADOPTÉ.

8.2 Nomination de la nouvelle directrice générale (date, assurance, etc.)

ATTENDU QUE Mme Lucie Gravel a donné sa démission au poste de directrice générale/secrétaire trésorière de la municipalité;

ATTENDU QU' elle quittera l'emploi en date du 30 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE Mme Darquise Bélanger soit nommée directrice générale, secrétaire-trésorière en date du 1^{er} juillet 2015;

2015-04-087

2015-04-088



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

QUE toutes les modifications nécessaires pour le bon fonctionnement de la municipalité soient faites en vue de ce changement de direction a toutes les niveaux pour chacun des gouvernements soit Canada, Québec, Institution financière, assurance, comptable, etc.;

ADOPTÉ.

8.3 Loisir et Sport cotisation 1^e avril 2015 au 31 mars 2016

ATTENDU QUE la cotisation annuelle en tant que membre à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue est à renouveler au coût de 85\$;

ATTENDU QUE cette cotisation est valide du 1^e avril 2015 au 31 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le renouvellement au coût de 85\$ soit fait pour Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour la période du 1^e avril 2015 au 31 mars 2016;

ADOPTÉ.

8.4 Formation sur les milieux humides et ligne des hautes eaux (50% Roquemaure)

ATTENDU QU' une formation sur les milieux humides et ligne des hautes eaux est donnée;

ATTENDU QUE cette formation aura lieu entre la fin juin et le début septembre 2015;

ATTENDU QUE le coût de cette formation est de 225\$ plus les frais de déplacements;

ATTENDU QUE cette formation sera proposée à l'inspecteur, M. André Dupuis et que les frais attachés à cette formation devront être payés à 50% par la municipalité de Roquemaure;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser M. André Dupuis inspecteur, à suivre cette formation au coût de 225\$ qui aura lieu entre la fin juin et le début septembre 2015;

QUE tous les frais encourus pour cette formation soient payés à 50% par la municipalité de Roquemaure;

ADOPTÉ.

8.5 Programme d'aide entretien réseau routier (Gendron)

À SUIVRE.

8.6 Signature du contrat de nivelage MTO été 2015

ATTENDU QUE dû au détour causé par la reconstruction du pont de Gallichan;

2015-04-089

2015-04-090



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

ATTENDU QUE le chemin du Détour et le chemin de la Rivière Ouest à Gallichan sont utilisés comme voie de contournement par les gens de la municipalité de Roquemaure et de la municipalité de Gallichan;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur fait le nivelage et l'entretien deux fois semaine de la chaussée à surface granulaire du chemin du Détour et du chemin de la Rivière Ouest à Gallichan sur une distance de 5.3 km pour la durée de la fermeture du pont de Gallichan;

ATTENDU QUE s'il est nécessaire d'effectuer plus de deux fois semaine le nivelage et l'entretien de cette chaussée il y aura facturation supplémentaire;

ATTENDU QU' une entente doit être signée avec le Ministère du Transport du Québec afin de rembourser les frais encourus pour le nivelage et l'entretien de la chaussée à surface granulaire du chemin du Détour et du chemin de la Rivière Ouest à Gallichan;

EN CONSÉQUENCE

2015-04-091

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le maire, M. Alain Gagnon soit autorisé à signer l'entente pour le nivelage et l'entretien de la chaussée à surface granulaire du chemin du Détour et du chemin de la Rivière Ouest à Gallichan sur une distance de 5.3 km pour la durée de la fermeture du pont de Gallichan;

ADOPTÉ.

8.7 Dates pour collecte des encombrants MRC suggère après le 7 juin

ATTENDU QUE nous devons fournir une date à laquelle nous prévoyons ramasser les encombrants;

EN CONSÉQUENCE,

2015-04-092

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE, les encombrants soient ramassés les 9-10 et 11 juin 2015;

QUE le ramassage se fasse comme l'an passé. Un conteneur est placé dans la cour municipale et les citoyens appellent s'ils ont besoin que le journalier aille ramasser leurs encombrants chez eux;

ADOPTÉ.

8.8 Fête des voisins budget et commandite

ATTENDU QUE le conseil municipal organise un BBQ dans la cadre de la Fête des voisins;

ATTENFDU QUE le BBQ aura lieu au centre municipal le 6 juin dès 11h si le soleil est parmi nous sinon il aura lieu au sous-sol de l'église;

EN CONSÉQUENCE

2015-04-093

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

D' autoriser une dépense jusqu' à un maximum de 500.00\$ pour l'organisation d'un BBQ dans le cadre de la Fête des voisins;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

8.9 Rapport annuel d'activités 2014 en incendie

ATTENDU QUE conformément à l'action #11 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) la municipalité doit adopter le rapport annuel d'activité incendie pour l'année 2014;

2015-04-094

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel d'activité incendie pour l'année 2014 tel que demandé au Schéma couverture de risques en sécurité incendie;

ADOPTÉ.

8.10 Liaison justice 15 et 19 mai

ATTENDU QUE liaison justice nous a contacté pour des travaux communautaire en date du 15 et 19 mai 2015;

2015-04-095

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité accepte des travaux communautaires en date du 15 et 19 mai pour Liaison justice;

ADOPTÉ.

9. Lots

9.1 Demande d'achat d'un lot Coin St-Pierre (2)

ATTENDU QUE des demandes d'achat ont été faites à la municipalité pour l'achat des terrains 14 et 15 situés dans le rang Coin St-Pierre;

ATTENDU QUE le lot 41 rang 7 canton Hébécourt reste à vendre aussi;

ATTENDU QUE ce sont tous des lots épars et qu'il faut attendre la nouvelle évaluation de la MRC;

2015-04-096

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité mette en vente les trois lots épars au coût évalué par la MRC;

QU' un médias-poste soit envoyé à tous les résidents leur mentionnant la vente de ces lots et pour les gens intéressés de présenter un projet de construction et venir le porter dans une enveloppe sellée ici au bureau municipal ;

QU' un mois de délai soit donné pour recevoir les demandes;

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

10. Chemins

10.1 Règlement de déneigement

RÈGLEMENT NUMÉRO REG2015-01

RÈGLEMENT SUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS.

ATTENDU QUE l'article 70, de la loi sur les compétences municipal, stipule que toute municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors d'une assemblée de ce conseil tenue le 14 janvier 2015;

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 -OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions relatives au déneigement par la municipalité d'un chemin privé et le paiement des frais.

ARTICLE 3 -PROCÉDURE DE DEMANDE DE DÉNEIGEMENT

Toute personne qui désire faire déneiger un chemin privé doit déposer, à la municipalité, une "entente de déneigement" ce formulaire est disponible au bureau municipal. Cette demande doit être signée par plus de 50% des propriétaires ou des occupants riverains des lots adjacents au chemin privé.

Les personnes physiques ou morales qui sont propriétaires de plusieurs lots adjacents au chemin sont considérées comme un seul propriétaire et n'ont droit qu'à une seule signature. En cas de copropriété d'un immeuble un seul propriétaire peut signer.

L'autorisation du propriétaire du lot constituant le chemin est requise.

Un tracé prévu du chemin à déneiger et les numéros civiques concernés doivent être fournis.

Après réception de la demande, le conseil accepte avec ou sans condition ou refuse, par résolution, de donner suite à la demande de déneigement.

La résolution de prise en charge fixera le terme de l'entente avec les propriétaires pour un terme de 2 ans.

La procédure pour faire cesser le déneigement d'un chemin privé est identique à la procédure de demande lorsque les propriétaires veulent mettre fin à l'entente et doit être déposée à la municipalité au moins 6 mois avant que celle-ci ne cesse le service de déneigement.

ARTICLE 4 –TARIFICATION DU SERVICE DE DÉNEIGEMENT

Une taxe spéciale sera appliquée annuellement aussitôt que la municipalité connaîtra le coût du service de déneigement pour le chemin privé concerné.

Le coût total du service est réparti selon le nombre d'unités d'évaluation imposables tel que d'écrit à l'article 3 du présent règlement.

La taxe est calculée en fonction du coût net du service établi sur la base du coût du contrat signé avec le contracteur si les travaux sont exécutés en régie, sur la base du coût de déneigement établi dans les indicateurs de gestion de la municipalité de l'année précédente.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

ARTICLE 5 – RÉPARATION ET ENTRETIEN DU CHEMIN

Si l'état physique du chemin rend dangereux les opérations de déneigement pour les personnes ou les équipements, celles-ci peuvent être interrompues jusqu'à ce que les corrections soient apportées aux infrastructures par les propriétaires. L'obligation d'entretien d'un chemin privé et les travaux d'améliorations continue de relever de son propriétaire tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas fait l'objet d'une procédure de municipalisation conforme à la Loi. À cet effet, il est tenu de le niveler et de le réparer et d'en faire l'entretien (incluant les ponceaux, ponts, fossés etc.) de façon à permettre l'exécution du déneigement selon les exigences de la municipalité.

ARTICLE 6 – REMPLACEMENT ET ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions d'un règlement antérieur incompatible avec le présent règlement.

ARTICLE 7 – CONTINUITÉ DES SERVICES DE DÉNEIGEMENT

Pour tous les chemins privés ayant déjà fait l'objet d'une acceptation de déneigement par résolution ou règlement, le présent règlement s'appliquera à partir de son entrée en vigueur.

ARTICLE 8 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À RAPIDE-DANSEUR, CE 8^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2015.

2015-04-097

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur adopte le règlement portant le numéro REG2015-01 et intitulé : "Règlement sur le déneigement des chemins privés";

ADOPTÉ.

Avis de motion donné le : 14 janvier 2015
Adopté le : 8 avril 2015
Résolution numéro : REG2015-01
Publié le : 24 avril 2015
En vigueur le : 24 avril 2015

ADOPTÉ.

10.2 Convocation aux résidents sur les chemins des Merles et Héron bleu

ATTENDU QU' une rencontre avec les résidents des chemins des Merles et Héron bleu est prévue pour le 29 avril 2015 à 19h30 au centre municipal de Rapide-Danseur;

2015-04-098

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une convocation aux résidents qui habitent sur les chemins des Merles et Héron bleu soit envoyée pour la rencontre d'information qui aura lieu au centre municipal le mercredi 29 avril 2015 à 19h30;

ADOPTÉ.

11. Dossiers en suspend

11.1 Réunion avec Mme Châteauvert

ATTENDU QU' Recyclo-Nord inc. Ressources Le Filon vert offre un service de formation et conférences au coût de 125\$ plus les taxes et les frais de déplacements ;



2015-04-099
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une demande soit faite aux municipalités environnant pour savoir leurs intérêts de faire participer leurs résidents et séparer les frais avec les municipalités participantes. Suite au sondage fixer une date pour la formation ou conférence avec la responsable de Recyclo-Nord et tenir le conseil des développements.;

ADOPTÉ.

12. Divers

12.1 Certification d'autorisation Min.de l'environnement

ATTENDU QUE la municipalité veut faire l'installation d'une borne sèche dans le cadre de la sécurité incendie sur le bord du chemin Balbuzard près du pont;

ATTENDU QU' une certification d'autorisation doit être faite au Ministère de l'environnement;

2015-04-100

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QU' une certification d'autorisation soit complétée par M. François Cloutier et envoyée au Ministère de l'environnement pour la construction d'une borne sèche sur le bord du chemin Balbuzard près du pont;

ADOPTÉ

12.2 Lettre a Mme Gauthier pour fausse alarme

ATTENDU QUE Mme Gauthier a contacté le 9-1-1 car elle croyait qu'il y avait eu une explosion près de chez elle;

ATTENDU QUE le 9-1-1 a déployé deux brigades de pompiers de Gallichan et Duparquet;

ATTENDU QUE des frais nous ont été facturés par la Ville de Duparquet, car nous n'avions pas de contrat à ce moment;

ATTENDU QUE c'était seulement des feux d'artifices;

EN CONSÉQUENCE,

2015-04-101

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' envoyer une lettre à Mme Gauthier l'informant que des frais lui seront facturés lors d'une prochaine fausse alarme de sa part

ADOPTÉ.



No de résolution
ou annotation

2015-04-102

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

13. Dates prochaines réunion

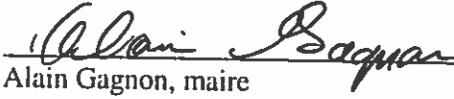
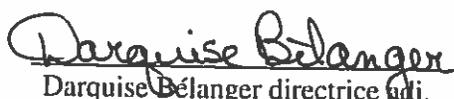
→ Séance du conseil 6 mai 2015

14. Période de questions

15. Fermeture de la séance

Mme Louise Bégin propose la levée de la séance. Il est 22h50.

Accepté à l'unanimité.

	
Alain Gagnon, maire	Darquise Bélanger directrice adj.